

## **WCC-2012-Res-040-FR**

### **Adoption et application uniforme des lignes directrices pour la gestion des aires protégées**

RAPPELANT la Recommandation V.19.5 du V<sup>e</sup> Congrès mondial sur les parcs qui demande que « l'UICN produise, de toute urgence, en collaboration avec des organisations partenaires et dans le cadre d'un mécanisme participatif, une édition révisée et mise à jour des lignes directrices de 1994 » sur les catégories de gestion des aires protégées ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la Résolution 3.048 *Lignes directrices de l'UICN pour les catégories de gestion des aires protégées* adoptée par la 3<sup>e</sup> Session du Congrès mondial de la nature (Bangkok, 2004), qui demandait d'entreprendre, de manière prioritaire, une évaluation et une mise à jour des *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées* publiées en 1994 ;

RAPPELANT AUSSI qu'il existe un Groupe d'étude sur les catégories de gestion de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), établi en réponse à la Résolution 3.048 ;

SACHANT que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) lors de sa septième réunion ordinaire, 9-20 février 2004, à Kuala Lumpur, Malaisie, a reconnu formellement « l'intérêt d'un système unique et international de classification des aires protégées et l'avantage de fournir des informations comparables entre les pays et les régions » (décision VII/28, 31) ;

RAPPELANT le sommet de la CMAP à Almeria en 2008, au cours duquel plus de cent experts des aires protégées de 60 pays ont atteint un consensus sur la révision des définitions UICN des aires protégées et des lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la publication de l'UICN en 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées* préparée en réponse à la Résolution 3.048 ;

RAPPELANT PAR AILLEURS la Résolution 4.035 *Renforcer les travaux de l'UICN concernant les aires protégées* adoptée par la 4<sup>e</sup> Session du Congrès mondial de la nature (Barcelone, 2008) ;

SE RÉFÉRANT à la Recommandation 4.123 *Promouvoir les aires protégées des Catégories V et VI pour la conservation de la diversité biologique* adoptée par la 4<sup>e</sup> Session du Congrès mondial de la nature (Barcelone, 2008) qui reconnaissait le travail fait par le Groupe d'étude sur les catégories de gestion de la CMAP et la publication de 2008 : *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, et incitait à l'utilisation de la série complète des catégories de gestion des aires protégées ; et

RAPPELANT la publication de l'UICN, en 2011, *Lignes directrices pour la législation des aires protégées* et ses principes essentiels d'utilisation des catégories de l'UICN dans la législation et les politiques ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :**

1. DEMANDE aux membres de l'UICN d'adopter les *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées* de 2008.

2. PRIE INSTAMMENT les gouvernements d'adopter et d'appliquer les *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées* de 2008.
3. CHARGE PAR AILLEURS la Directrice générale de s'assurer que les *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées* sont appliquées de manière uniforme dans l'ensemble d'Un seul Programme de l'UICN.